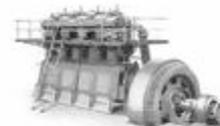


# API

Association pour le Patrimoine Industriel



Stéphane Mignot Chef de projet PETC Ecomusée Voltaire 25 rue du Vuache 1201 Genève

Tel. + 41 22 340 44 10

Mobile + 41 78 788 99 12

[www.patrimoineindustriel.ch](http://www.patrimoineindustriel.ch)

[www.les-bup.ch](http://www.les-bup.ch)

## DEVIS

Objet : intervention d'une BUP pour mission d'affichage sur les panneaux mentionnés aux adresses dans le fichier EXEL POSEafficheCGAS.xls

CGAS  
Comité affichage libre  
M. Claude REYMOND  
Secrétaire syndical CGAS  
6 Terreaux-du-Temple  
1201 Genève

N/RÉF. : 07-02-005

Genève, le 15.02.2007

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions vivement de nous avoir consultés, pour l'affaire citée en objet, et vous prions de trouver, ci-après, notre proposition, pour la réalisation de ces travaux.

Notre offre est basée sur les documents suivants :

- Votre email du 14 février 2007

Cette offre est valable 1 mois à compter de sa date d'envoi.

Si la présente proposition emporte votre agrément, nous vous remercions de bien vouloir nous l'adresser en retour signée avec votre bon pour accord et le cachet de votre entreprise.

Nos services techniques et commerciaux se tiennent à votre disposition, pour tout renseignement complémentaire qui vous serait utile.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre parfaite considération.

## 1. Description des travaux à réaliser

Notre proposition porte sur la réalisation des travaux suivants :

1) Pour une équipe de deux personnes engagées le 20 février ou à convenir pour une tournée d'affichage des affiche agricole A3 fournie par vos soins sur les affiches violettes du comité d'affichage libre aux endroits prescrit dans le fichier joint (25 communes).

Notre devis est strictement limité aux travaux décrits ci-dessus et pour une « tournée d'affichage », renouvelable.

Pour l'établissement de la facture les moyens réellement mis en œuvre seront pris en compte.

## 2. Délais & durée d'exécution

Les délais & durée d'exécution sont de :

- 20 février ou à convenir 2007 toute la journée

Les affiches à coller devront être fournies au plus tard à 17h le soir avant l'intervention.

## 3. Montant des travaux

Nous nous engageons à réaliser les travaux sur la base suivante :

- |   |            |
|---|------------|
| - 20 février 2007 : 1 Chef d'équipe bloc              | CHF 100.00 |
| - 20 février 2007 : 2 personne x CHF 10.- x Heures 11 | CHF 220.00 |

Prix du matériel :

- |                          |           |
|--------------------------|-----------|
| - Frais matériel en bloc | CHF 80.00 |
|--------------------------|-----------|

---

**sous-total CHF 400.00**

**Assurance Responsabilité Civile facultative : forfait à 25.- par jour** .....

**TOTAL** .....

#### **4. Paiements**

Les compléments de subvention versés en contrepartie des travaux et des prestations effectuées, sont facturés comme suit :

- Règlement à 30 jours dès réception de la facture

#### **5. Droit applicable et règlement des différends**

En cas de litige, les tribunaux genevois seront seuls compétents.

Le droit applicable est le droit suisse.

#### **6. Annexe**

néant